
Jacques Bodreau réélu Président du CESER

Lors des élections de mi-mandature, Jacques Bodreau a été réélu Président du CESER par 73 voix pour, 36 abstentions et 3 votes contre. Il était le seul candidat.

Après une première partie de mandat marquée par une cinquantaine d'études et de contributions notamment suite à des sollicitations ou à des saisines urgentes (Contrat d'avenir, Centrale de Cordemais, concertation publique sur le réaménagement de Nantes-Atlantique, Grand Débat National, Crise sanitaire et plan de relance...), Jacques Bodreau a réaffirmé sa volonté de poursuivre ce rythme de travail intense alternant les études de fond et les dossiers d'actualité. Objectif : apporter le regard de la société civile organisée sur des sujets complexes où l'approche de 62 organisations apporte une valeur ajoutée et permet de cerner où se situent les compromis et les points de divergence.

Le CESER prévoit également de se positionner dès cette année sur les évolutions institutionnelles qui lui semblent pertinentes (projet de loi 4D, conventions citoyennes, pétitions...) et sur de nouvelles études : l'illectronisme, la place de l'arbre au cœur des préoccupations environnementales, l'énergie et les bâtiments...

Retrouvez l'ensemble des études et contributions du CESER sur www.ceser.paysdelaloire.fr

Contact presse

sylvie.boutin-blancoeil@paysdelaloire.fr Tel. 02 28 20 53 14 / 06 85 24 69 20

Hôtel de Région – 1 rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9

www.ceser.paysdelaloire.fr - @ceserPDL



[WWW.LINKEDIN.COM/COMPANY/CESER-PDL](https://www.linkedin.com/company/ceser-pdl)

Le CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions. Le CESER est l'assemblée consultative de la Région des Pays de la Loire et instance unique dans le paysage institutionnel. Il est constitué de 120 conseillères et conseillers issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Il représente tous les courants de la société civile organisée. L'assemblée, outre les rapports budgétaires, apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile, à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires. Le CESER travaille en amont des politiques publiques, et depuis la loi NOTRe, a également une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques.
